Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 79 (1984)
Heft: 4

Artikel: Halte aux démolitions d'églises
Autor: Morisod, Jean-Claude
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-175173

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Umerziehung nötig

Der sanfte Tourismus lasse sich daher nur fördern, so der Konsens der Referenten, wenn gleichzeitig mit den Förderungsmassnahmen eine eigentliche *Umerziehung des Erholungssuchenden* angestrebt werde. *Christian Schmidt*

Kirchenabbrüche stoppen!

Der Freiburger Heimatschutz hat eine Volksinitiative gestartet, mit der das architektonische Kirchengut im Kanton Freiburg erhalten werden soll. Damit wird auf die Leidensgeschichte der alten Kirche von Villarepos geantwortet, welche im Verlaufe dieses Sommers abgebrochen worden war. Villarepos steht indessen nicht alleine da. Die Kirche von Farvagny wurde bereits 1888 geschleift, 1935 folgten diejenigen von Orsonnens und Granvillard. In Semsales steht nur noch der Turm und in Echarlens lediglich das Kirchenschiff.

Diese Kette von Abbrüchen folgte der immer mehr aufkommenden Gepflogenheit, die alten Kirchen und Kapellen nicht mehr zu vergrössern, sondern sie bei Bedarf durch neue Gotteshäuser zu ersetzen. Manchmal blieb jedoch die frühere Kirche während langer Zeit neben der neuen stehen, als gelte es zu bestätigen, dass der Neubau doch nicht so nötig gewesen wäre. In Villarepos führte dieses Nebeneinander zum Konflikt. Schliesslich genehmigte der Staatsrat den Abbruch der alten Kirche. Dies trotz gegenteiliger Empfehlungen von Heimatschutzkreisen aus der ganzen Schweiz. Indem man dem Druck der politischen und der Kirchgemeinde, ja sogar des Bistums nachgab, hoffte man, das Dorf wieder befrieden zu können. So fiel das aus dem 13. Jahrhundert stammende und später erweiterte Gebäude samt wertvollen Wandmalereien der Spitzhacke zum Opfer.

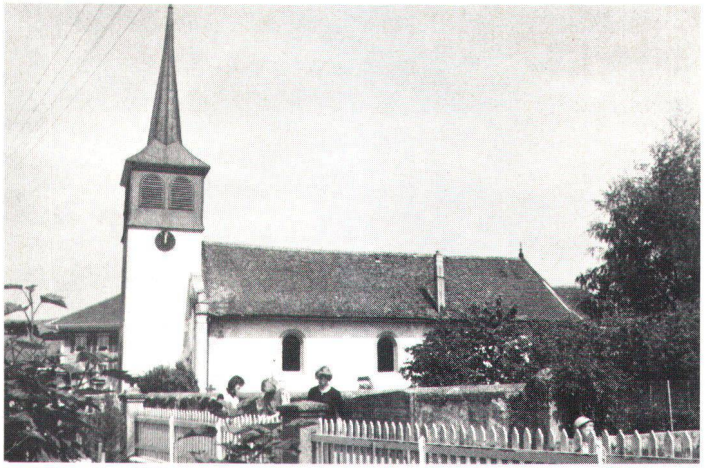

L'église de Villarepos, récemment démolie, remontait au XIIIe siècle.
Die inzwischen abgebrochene Kirche von Villarepos FR, deren Ursprünge auf das 13. Jahrhundert zurückgingen (Bild Zeller)

Halte aux démolitions d'églises!

La Société d'art public fribourgeoise («Heimatschutz») a lancé une initiative pour la protection du patrimoine religieux dans le Canton de Fribourg. Ceci en réponse au drame de l'ancienne église de Villarepos, qui a été démolie dans le courant de cet été.

L'église de Farvagny (clocher du 13e s.) fut démolie en 1888, celles d'Orsonnens et de Granvillard le furent en 1935. De l'église de Semsales (17e s.) ne subsiste que le clocher, de celle d'Echarlens (17e s.) que la nef. *L'église de Villarepos* a été détruite en juillet 1984. Cette vague de démolition, qui débute vers 1820 et dont les causes sont multiples, a emporté les deux tiers des anciennes églises du canton de Fribourg. Elle est le signe d'une rupture puisque, brusquement, l'on cessa d'agrandir les églises et chapelles, en préférant la construction de nouveaux édifices et la démolition des anciens. L'on construisit donc de nouveaux bâtiments néo-classiques (Belfaux), néogothiques (Farvagny, Châtel-St-Denis), modernes (Wunnewil, Orsonnens) ou contemporains (Ste-Thérèse à Fribourg, Villarepos). Mais l'ancienne église subsiste parfois pendant longtemps à côté de la nouvelle (Villarepos, Echarlens), un peu comme une preuve, souvent gênante, que la construction nouvelle n'était pas si nécessaire qu'on l'avait dit.

Un drame

A Villarepos cette situation devint conflictuelle. Les partisans de la nouvelle église paraissaient voir comme un reproche la pérénité de l'ancienne. Le *Conseil d'Etat* crut résoudre le conflit en autorisant la démolition du vieux sanctuaire. Malgré les recommandations de tout ce que Fribourg compte de protecteurs du patrimoine, malgré l'immense appui venu de toute la Suisse, le gouvernement fribourgeois a cédé sous la pression de la Commune, de la paroisse, de l'évêché même, en espérant par là apaiser le village. Ainsi a-t-il laissé détruire un édifice du 13e siècle, agrandi aux 16e, 18e et 19e siècles. Ainsi a-t-il fait disparaître la plus belle œuvre d'art du village: l'ancienne église décorée de magnifiques peintures murales de *Gottfried Locher* (fin du 18e siècle). Aux yeux du gouvernement, les fresques devaient être épargnées. Elles le furent. Mais à quel prix! La plus grande des peintures du plafond a été sciée en trois morceaux sur ordre du conservateur des monuments, qui dira par la suite que cette solution n'aurait jamais dû être choisie.

Trois buts

L'ancienne église de Villarepos a maintenant disparu. Il n'en reste que quelques rares *vestiges archéologiques* et trois peintures murales dans un triste état puisqu'elles ont été encore endommagées lors de l'entreposage. «Qu'attendent les démolisseurs pour détruire les autres églises désaffectées?» se demandent les amateurs du patrimoine qui craignent que la décision du Conseil d'Etat ne fasse jurisprudence. C'est pour briser cet élan destructeur que la *Société d'art public* («Heimatschutz») et d'autres associations de sauvegarde ont élaboré puis lancé une initiative populaire. Cette initiative est un projet de loi modifiant la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions. Son *but* est simple et prudent:

– *classer tous les édifices de caractère religieux et protéger leurs abords, ce qui fait présumer leur qualité artistique et historique;*
– *autoriser leur transformation et leur démolition par décision de la direction de l'instruction publique, ce qui évitera de placer le canton sous une cloche de verre;*
– *donner au propriétaire, à l'évêché et aux associations de sauvegarde le droit de recourir au Conseil d'Etat contre les décisions de la direction de l'instruction publique, ce qui introduirait une voie de recours dans la procédure de classement.*

Pour aboutir, cette initiative doit être appuyée par six mille signatures valables. A mi-octobre, le comité avait réuni quatre mille cinq cents signatures. Nous reviendrons sur ce sujet dans notre prochain cahier. *Jean-Claude Morisod*